

Etat Civil

Le 09 juin 2018, est décédé Henri CARRERE à l'âge de 92 ans.

Le 21 juillet 2018 se sont mariés
Louise HARRAULT et Olivier LAVILLE



Un mariage à Blars !

✓ C'est avec beaucoup de joie et de plaisir que nous avons célébré, le 21 juillet dernier, le mariage de Louise Harault et d'Olivier Laville.

Nous les remercions sincèrement d'avoir choisi notre village pour organiser cet agréable évènement. La mairie n'était pas assez grande pour accueillir les nombreux invités mais cette belle journée d'été a contribué largement à la réussite de cette cérémonie.

Ce n'est pas tous les jours que nous organisons un mariage à Blars, celui de Louise et d'Olivier est le premier depuis le début de notre mandat.

Le mariage, porteur d'un engagement de solidarité mutuelle, est toujours un bon moment joyeux et convivial.

La municipalité renouvelle tous ces vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Informatisation de la gestion du cimetière.

Jusqu'à maintenant, la gestion du cimetière était effectuée manuellement.. La dernière mise à jour remonte au 10 août 2007. A l'heure actuelle nous ne disposons pas de toutes les informations fiables qui permettent une gestion instantanée et correcte des emplacements et concessions.

Après avoir étudié cette difficulté, le conseil municipal a décidé de se doter du logiciel win-cim, pour faciliter la gestion du cimetière et du columbarium grâce à plusieurs niveaux de gestion :

- * Gestion des emplacements et concessions
- * Accès aux informations et visualisation sur le plan
- * Possibilité de renouveler ou convertir une concession
- * Édition d'actes : rétrocession ou changement des ayants droits
- * Gestion des concessionnaires,
- * Saisie des informations sur les ayants-droits
- * Edition de documents : actes de concession, arrêtés de péril.

La mise à jour des informations actuelles et la mise en œuvre de ce logiciel fourni par notre prestataire actuel AGEDI représente une somme de travail non négligeable qui nous demandera beaucoup de temps de saisie.

Les premiers travaux de collecte d'informations sont en cours, réalisés par la commission cimetière.

A cet égard nous remercions Claude Holier et Evelyne Marmiesse pour leur collaboration active.

Nous ne manquerons pas de vous informer où de vous demander des renseignements fiables nécessaires à la bonne mise en route de cet outil .

Si vous souhaitez modifier ou supprimer une concession, merci de prendre contact avec la mairie qui tiendra compte vos demandes.



MAIRIE DE BLARS

Le Bourg

46330 BLARS

05 65 31 30 81

07 88 35 29 83

mairie.blars@orange.fr

www.Blars.fr

SOMMAIRE :

- Le mot du Maire.
- Projet de composteur collectif.
- Les déchets verts.
- !Blars en fête
- Transfert de domanialité
- Un mariage à Blars
- Etat civil
- Informatisation de la gestion du cimetière

La gazette Blarsoise

2018

3 EME TRIMESTRE

Le Mot du Maire



Mes chers concitoyens,

Ce nouveau numéro de notre bulletin municipal me donne l'occasion de vous informer sur la réalisation du projet de mise en place d'une adresse normalisée pour chaque habitation et établissement public de la commune.

Chaque jour, dans le département du Lot, il est distribué 10 000 colis dont 7000 sans adresse précise. La distribution se fait à la connaissance des facteurs...

Cela pose souvent des problèmes auxquels nous devons faire face. Devant cet état de fait, l'association des maires de France et le département ont lancé, depuis trois ans déjà, une campagne d'information pour inciter toutes les collectivités locales à réviser où à mettre en place un projet d'adressage. Ce travail d'envergure est obligatoire pour les villes de 2000

habitants et fortement conseillé pour toutes les autres pour les raisons suivantes :

Pour les citoyens :

- L'assurance d'un accès rapide pour les services d'urgence, de secours et services à domicile.
- Un raccordement simplifié (eau, gaz, électricité, internet et mise en service de la fibre optique).

Pour les administrations et les collectivités :

- Des livraisons plus rapides (commandes en ligne) pour les administrés et collectivités.
- Une organisation des services publics plus efficace (pompiers, gendarmerie...)
- Une relation citoyenne facilitée.

Pour les entreprises :

- Une localisation fiable.
- Un accès simple et rapide pour leurs clients.
- L'assurance de la bonne réception des marchandises commandées.

Pour toutes ces raisons et pour que notre village ne soit pas à la remorque du progrès, pour coller aux réalités de notre temps et à l'arrivée des nouvelles technologies, il est impératif de mettre en place et de réaliser ce projet.

L'arrivée de la fibre optique au pied de chaque maison est prévue à Blars au deuxième semestre 2021, la mise en place des adresses est un préalable pour la signature des futurs abonnements internet.

La poste est notre partenaire consultant pour mener à bien cette réalisation. Nous ne manquerons pas de vous informer au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux pour que ce projet soit effectif au deuxième semestre 2019 en répondant aux souhaits et aux besoins du plus grand nombre.

Merci pour votre confiance, bien amicalement.

Jean-Louis Poujade

Projet de composteur collectif

Nous étudions la possibilité d'installer un composteur collectif dans le bourg du village, en partenariat avec le Syded du Lot qui accompagne cette Démarche. Dans ce cadre, une enquête sera réalisée auprès des habitants du Bourg dans les prochains jours.

Si vous souhaitez nous faire part de vos idées et réflexions sur ce sujet, n'hésitez pas à contacter :

Sandra Faurie : 06 33 34 51 46

Dominique Delporte : 06 83 45 09 88

Pascaline Morel : 06 95 59 59 45



Les déchets verts

.Compte tenu de l'éloignement de notre village des déchèteries qui nous entourent, (Lauzès, Labastide Murat, Livernon), il est accordé à Blars une dérogation pour gérer une décharge de déchets verts.

La gestion des déchets est l'affaire de tous, le site n'est pas extensible et aura une durée de vie limitée dans le temps.

Nous rappelons qu'elle est strictement réservée aux habitants de Blars. Lorsque vous faites intervenir des artisans, ils doivent éliminer leurs déchets dans les déchèteries (prestation qu'ils facturent à leurs clients).

Le 13 août dernier, nous avons fait intervenir un prestataire extérieur disposant de gros moyens mécaniques pour nettoyer le site et le rendre plus accessible. Nous vous remercions de déposer exclusivement des déchets qui pourront par la suite être broyés et compactés.

Il est fortement regrettable de constater des déchets inadaptés à ce genre de décharge comme du fer à béton, ursus, gents de voiture, pneus piliers de portail etc....

D'une manière générale, les déchets que vous déposez doivent être broyables et compactables pour faciliter la gestion et la durée de vie de ce site.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre implication pour participer à la bonne gestion de cet endroit sensible.



BLARS EN FETE !

Comme chaque année, le premier week-end du mois d'août, le comité des fêtes de Blars organise la fête du village.

Un beau moment sympathique où tous les Blarsois et les vacanciers ont l'occasion de se rencontrer et d'échanger autour d'un verre de « Blarsicotte »

Pour la deuxième année, l'organisation d'une course particulière, amicale et folklorique a permis de créer une bonne ambiance pour la plus grande joie des participants et des spectateurs.

Après trois jours de festivité, le repas traditionnel où l'agneau du Quercy est mis à l'honneur a clôturé cet événement majeur dans la vie de notre village.

Nous saluons le comité des fêtes pour son dynamisme, sa bonne humeur, sa jovialité et son engagement, atouts indispensables pour contribuer à la dynamique du village.



Transfert de domanialité

Après plusieurs semestres de négociations et plusieurs incidents et accrochages de poids lourds au centre du village, la D40 va être déclassée de la côte des trois ânes jusqu'au bourg pour devenir route intercommunale.

En contrepartie, la route depuis la D653 (côté Labastide) jusqu'au bourg sera reclassée D40.

L'objectif est d'éviter la traversée du village par les poids lourds « semi-remorques ».

Nous avons obtenu l'accord de principe du département pour ce transfert de domanialité, après délibération, le conseil municipal, lors de la séance du 03 juillet 2018, a décidé à l'unanimité d'accepter ce transfert qui sera effectif après la réunion de la commission départementale de la voirie qui aura lieu au mois de septembre prochain.